

Photo :
Hervé Berville



DOSSIER

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF AU DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET À LA LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES

Hervé Berville

Hervé Berville est député de la 2ème circonscription des Côtes d'Armor. En tant que parlementaire, il est membre de la commission des Affaires étrangères et membre du conseil d'administration de l'Agence Française de Développement. Il est également rapporteur du projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales.

Pouvez-vous nous présenter les grandes lignes de ce projet de loi ?

Dans le contexte de crise sanitaire mondiale, la coopération et la solidarité internationales sont plus que jamais nécessaires pour faire face durablement aux enjeux globaux contemporains. Avec ce texte, la France place la lutte contre la pauvreté et les inégalités mondiales au cœur de sa politique de développement, et le développement au cœur de sa politique étrangère, au même titre que la diplomatie et la défense. Le texte de loi repose sur trois grands principes fondamentaux :

1. Une politique qui soit l'affaire de tous : nous souhaitons que l'ensemble des acteurs en France et dans les pays partenaires soit mobilisé et que chacun puisse agir à son niveau de compétence. Le gouvernement cible notamment trois publics importants : les collectivités territoriales, la jeunesse en France et dans les pays en développement et les diasporas qui jouent un rôle majeur dans le développement de leur pays d'origine.

2. Une politique d'aide au développement plus ambitieuse, qui se concentre sur les pays les plus vulnérables, notamment en Afrique subsaharienne, impulsée par le Président de la République et mise en œuvre sur les terrains par les ambassadeurs.
3. Une politique plus transparente, qui passe d'une logique quantitative à une logique qualitative à travers la mise en place d'indicateurs d'impacts.

En quoi cette loi apporte-t-elle des éléments nouveaux par rapport à la LOP-DSI du 7/07/2014 et quelles sont les priorités politiques affichées de cette loi ?

On peut noter six changements majeurs dans cette loi :

1. C'est la première fois qu'il y a une véritable doctrine politique et stratégique qui est établie et qui a été co-rédigée. En effet, ces nouvelles orientations sont le résultat d'un long travail de consultations auprès des acteurs impliqués sur les questions de coopération et de solidarité internationales.
2. Le texte prévoit une programmation budgétaire avec un objectif de 0,55 % du RNB (revenu national brut) consacré à l'aide publique au développement en 2022, première étape vers l'objectif historique d'atteindre les 0,7 % du RNB d'ici 2025.
3. La politique de développement est refondée sur une logique partenariale à travers la mobilisation et la reconnaissance du rôle de la société civile, des collectivités territoriales, des entreprises, des diasporas, de la jeunesse, des établissements d'enseignement supérieur, de recherche et de formation, etc.
4. Le projet de loi met en avant les dispositifs de volontariat à l'international, et notamment le principe de réciprocité (c'est-à-dire la venue de volontaires des Pays du Sud en France).
5. Une autre innovation porte sur la création d'une commission indépendante d'évaluation qui aura vocation à réaliser des évaluations d'impacts sur les projets financés par la France. Chaque année, le gouvernement devra présenter un rapport au Parlement sur les projets menés et les objectifs tenus.
6. Enfin, la question de la restitution des biens mal acquis marque une avancée historique avec la création d'un mécanisme qui permet de reverser l'argent aux populations injustement spoliées à travers des projets de coopération.

Comment s'inscrit la loi dans l'Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable (ODD) ?

Afin de répondre aux ODD, la politique de développement solidaire et de lutte contre les inéga-

lités mondiales s'inscrit dans plusieurs cadres :

- le programme d'action Addis-Abeba sur le financement du développement,
- l'Agenda 2030,
- l'Accord de Paris, dans le sens où l'adaptation aux changements climatiques est un des enjeux prioritaires de cette politique,
- et le Forum Génération Égalité qui promeut l'égalité entre les femmes et les hommes.

En outre, le projet de loi respecte et promeut explicitement dès l'article 1er les normes et principes qui régissent la réalisation des ODD. Il rappelle à cet égard la nécessaire implication collective des pouvoirs publics, des entreprises, des banques multilatérales de développement et de la société civile.

Le projet de loi prévoit que les RRMA soient représentés en tant que tel au CNDSI (conseil national pour le développement et la solidarité internationale). Quels sont les enjeux et les perspectives de cette représentation ?

Il est fondamental de territorialiser cette politique de développement. Les RRMA, de par leur nature et leur vocation, sont des acteurs importants sur le territoire qui assurent la promotion des enjeux de coopération internationale et la sensibilisation aux ODD. La mise en œuvre et l'évaluation de cette politique doit donc se faire en lien étroit avec les RRMA. Ils connaissent les acteurs et initiatives qui existent sur le terrain, et peuvent orienter le gouvernement dans l'optique de faire émerger des solutions durables et équitables de lutte contre la pauvreté et contre les inégalités.

Le 2 mars 2021, le projet de loi a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale. Comment vont se dérouler les semaines à venir ?

Le Sénat va à son tour examiner le projet de loi le 14 avril. Puis une commission mixte paritaire aura lieu courant juin afin que la loi soit définitivement adoptée cet été, je l'espère en tout cas j'y travaille sans relâche.

Un dernier message à faire passer ?

C'est par la coopération et la solidarité internationales et la politique de partenariats que nous pourrions à court et long termes régler les grandes questions, à la fois locales et internationales, de santé, de changements climatiques, d'éducation, de sécurité, etc. Il n'y aura pas de résolution de ces problèmes sans une action très ambitieuse dans ce domaine. C'est en utilisant l'intelligence collective et les compétences de chacun que nous pourrions faire face durablement à ces enjeux, ici et dans les pays partenaires.